



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

	Pages
Discours de M. Rómulo (Philippines).....	187
Discours de M. Shtylla (Albanie).....	190
Discours de U Thant (Birmanie).....	193
Discours de M. Trujillo (Equateur).....	194

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. ROMULO (Philippines) [*traduit de l'anglais*]: On s'accorde généralement à reconnaître que cette douzième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère moins tendue que celle de certaines années, beaucoup moins tendue certainement que celle qui régnait au début de la session précédente. Si nous prenons les deux grandes crises de l'année dernière, celle d'Egypte et celle de Hongrie, nous devons reconnaître en toute franchise que les Nations Unies, par qui s'exprime la conscience de l'humanité, ont réussi à résoudre la première parce que la voix de cette conscience a été entendue et qu'elles n'ont pu résoudre la seconde parce que cette même voix a été dédaigneusement négligée.

2. Au moment où nous commençons les travaux de la présente session, il est bon de garder présentes à l'esprit les deux leçons qui peuvent être tirées de cette expérience. La première, c'est que l'Assemblée générale est devenue incontestablement le gardien suprême des principes de paix, de justice et de liberté dans le monde. La seconde, c'est que l'autorité morale de l'Assemblée ne peut qu'être renforcée aussi bien par le comportement de ceux qui la bafouent délibérément que par la conduite exemplaire de ceux qui la respectent sincèrement.

3. Ces événements sont d'un bon augure pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne sommes pas de ceux qui s'inquiètent de l'influence croissante de l'Assemblée générale. Elle était inévitable depuis qu'il est devenu évident que le Conseil de sécurité, immobilisé par la guerre froide et paralysé par le veto, ne pourrait s'acquitter des hautes responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. Les pouvoirs du Conseil de sécurité, qui sont définis de façon précise et détaillée par la Charte, n'ont pu s'exercer avec succès à l'occasion des graves différends qui se sont récemment élevés entre nations. Par contre, les pouvoirs larges et mal définis de l'Assemblée générale se sont renforcés et précisés; cette tendance est née en partie de la nécessité évidente de combler le "vide" d'autorité et en partie de la conviction que, aussi longtemps que le monde restera divisé, nous devons accepter les sanctions morales de l'Assemblée générale comme le seul moyen de remplacer

les sanctions politiques et militaires du Conseil de sécurité qui ne peuvent être appliquées.

4. Selon moi, nous sommes en droit de noter avec satisfaction que, dans l'ensemble, l'Assemblée générale s'est acquittée avec succès de ses responsabilités toujours plus lourdes. Ayant participé aux travaux de l'Assemblée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, je partage l'opinion selon laquelle les délibérations de cet organe ont perdu de leur âpreté. D'aucuns pourront attribuer cela au fait que nous sommes tous un peu las des discours et particulièrement des discours violents et injurieux. Pour ma part, j'irai plus loin et je dirai que nous sommes pour la plupart devenus plus conscients, ces dernières années, de la gravité de nombre des problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui, et que la perspective des conséquences fatales qu'aurait notre échec a eu un effet modérateur. De plus en plus, nous commençons à comprendre la nécessité de considérer cet organe non comme un club d'orateurs ou une tribune de propagande, mais comme un lieu de conciliation, un véritable centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes. La plus importante de ces fins, celle qui impose les devoirs les plus impérieux, est tout simplement la survivance de l'espèce humaine.

5. En ces jours de péril pour l'humanité tout entière, qui donc serait assez imprudent pour permettre qu'un mot de colère, un défi hautain ou une menace implacable compromette notre sort commun? Qui serait assez téméraire pour jouer notre espoir de survivance sur un mot d'esprit, une belle phrase, la satisfaction de gagner une joute oratoire ou de l'emporter sur un adversaire? Il fut peut-être un temps où ces petits triomphes pouvaient, à la manière d'un vin capiteux, procurer une certaine ivresse. Mais ce temps n'est plus. Le temps est venu où nous devons écouter attentivement, réfléchir profondément, parler à bon escient et agir avec toute la modération possible, où nous devons renoncer aux satisfactions douteuses que procurent un argument habile ou un succès de propagande, où nous ne devons plus rechercher que les bienfaits durables qu'apporteront à tous les hommes les mesures, si modestes qu'elles soient, qui tendront à favoriser la compréhension mutuelle et la conciliation des intérêts opposés ou divergents.

6. La tâche principale de la présente assemblée est d'aider l'humanité à se libérer du cauchemar que constitue la crainte de la guerre.

7. Ma délégation représente un petit pays qui chérit sa liberté et respecte celle des autres. Nous ne conçoitons rien de ce qui appartient à d'autres et nous ne menaçons personne. Nous n'entretenez aucune ambition de puissance ou de gloire. Sur le plan international, notre seul but, notre espoir le plus cher, est d'unir nos efforts à ceux des pays amis et de l'Organisation des Nations Unies afin de sauvegarder les libertés et d'accroître le bien-être spirituel et matériel de notre peuple dans un monde plus prospère et plus libre.

8. C'est dans cet esprit que notre délégation envisage la mission de l'Assemblée générale. C'est dans cet esprit aussi que nous allons tenter d'exposer brièvement notre opinion sur quelques-unes des principales questions dont l'Assemblée est saisie.

9. Nous estimons tous que la tâche essentielle des Nations Unies est d'empêcher une troisième guerre mondiale et que le désarmement est la condition nécessaire à l'accomplissement de cette tâche. C'est pourquoi l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont donné priorité à la question du désarmement et de la réglementation des armements. Personne ne désire prendre l'initiative d'une guerre atomique; je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Les trois grandes puissances qui possèdent des armes atomiques et nucléaires n'ignorent certainement pas que déclencher une telle guerre serait de la folie pure. Néanmoins, après des années de discussion, aucun accord sur le désarmement n'a été conclu. Les propositions et contre-propositions soumises à Londres au Sous-Comité de la Commission du désarmement et présentées maintenant à l'Assemblée prouvent clairement une chose: les puissances n'ont pas pu se mettre d'accord à cause d'un manque de confiance mutuelle et, plus précisément, à cause de la crainte d'une attaque par surprise.

10. Sans jeter pour autant le discrédit sur les puissances en question, disons qu'il est naturel qu'elles soumettent d'abord des propositions de désarmement tendant plus ou moins à leur assurer certains avantages. Il est dans la nature même de toute négociation sur le désarmement qu'il en aille ainsi. Mais ces négociations ont justement pour objet de réduire les divergences de vues et d'établir peu à peu un équilibre entre, d'une part, les sacrifices et les obligations auxquels consentent les puissances intéressées et, d'autre part, les bénéfices et les garanties qu'elles obtiennent.

11. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a reproché, l'autre jour, aux gouvernements des puissances occidentales l'esprit dans lequel ils abordent la question du désarmement, les accusant de rechercher un genre d'accord qui, avantageux pour ces puissances, mettrait en danger la sécurité d'autres pays. Ce sont là des reproches injustifiés, car s'il est vrai que les puissances occidentales préféreraient certainement, si elles pouvaient l'obtenir, un accord à effet aussi unilatéral, elles savent aussi que les négociateurs de l'Union soviétique, toujours sur le qui-vive, ne se laisseront pas surprendre aussi facilement. Ce qui est vrai, comme je le disais il y a un instant, c'est que les deux parties — et c'est d'ailleurs à quoi le monde s'attend — ne peuvent que faire au début des propositions leur assurant certains avantages. On se rappellera que le Gouvernement soviétique lui-même a proposé le retrait des troupes soviétiques et américaines à une distance de 800 kilomètres à l'est et à l'ouest du Rhin, proposition qui aurait repoussé les troupes américaines au-delà des côtes de l'Atlantique tandis que l'armée rouge se serait repliée sur des avant-postes situés à quelques étapes de l'Europe occidentale. Le Gouvernement soviétique a aussi fait savoir qu'il accepterait un accord prévoyant l'inspection de la Sibérie soviétique si on lui accordait en retour le droit d'inspection sur les territoires des Etats-Unis à l'ouest du Mississippi. Il est bien évident que ces propositions présentent des avantages pour l'Union soviétique et tendent à compromettre la sécurité d'autres pays. Cependant, elles n'ont pas été rejetées avec mépris; au contraire, elles ont servi de base à des contrepropositions des puissances occidentales. Si peu équitables que de telles propositions puis-

sent paraître, elles sont utiles, car elles indiquent que l'on admet la nécessité d'une démilitarisation et d'une inspection réciproque comme éléments essentiels d'un accord général de désarmement.

12. Le Gouvernement soviétique continue à préconiser un accord comportant la renonciation immédiate à l'utilisation des armes atomiques et des armes à l'hydrogène avant l'établissement d'un système de contrôle satisfaisant des matières fissiles et avant la conclusion d'un accord sur la réduction des forces armées et le contrôle des stocks d'armes. Le monde libre a défini clairement sa position à l'égard de ce problème, position qui se fonde sur une appréciation lucide de la situation réelle. Le monde libre est obligé de compter sur ces armes terribles parce qu'elles représentent sa seule défense contre l'armée rouge qui, jointe aux armées des pays signataires du Traité de Varsovie et de la Chine communiste, constitue une force que les pays libres ne peuvent espérer égalier. Les hommes d'Etat soviétiques sont réputés pour leur réalisme; ils doivent certainement comprendre qu'un accord mettant hors la loi les armes atomiques et les armes à l'hydrogène ne serait d'aucune valeur si les circonstances obligeaient le monde libre à recourir à ces armes pour repousser l'invasion de forces ennemies très supérieures en nombre, même si ces forces n'étaient équipées que d'armes de type classique. Les hommes d'Etat soviétiques devraient donc se rendre compte que le monde libre n'acceptera de renoncer à ces armes que si l'on conclut en même temps un accord assurant, grâce à un système de contrôle approprié, que des matières fissiles ne seront plus produites à des fins militaires et un accord prévoyant la réduction des forces armées et plaçant les stocks d'armes existants sous contrôle international.

13. Il ressort de ces considérations que le monde libre a une position militaire purement défensive. Les alliances militaires telles que le Traité de l'Atlantique nord, le Traité de l'Asie du Sud-Est et le Pacte de Bagdad ne sont que la manifestation de cette attitude défensive. Aucun homme d'Etat soviétique ne peut vraiment croire que ces alliances lanceraient une attaque contre une puissance comme l'Union soviétique, qui possède des armes atomiques et des armes à l'hydrogène et prétend avoir le moyen de les diriger sur n'importe quel point du globe. Il est tout simplement ridicule d'insinuer, par exemple, que de petits pays comme le Luxembourg et le Danemark, en compagnie de l'Irak et de l'Iran, complotent une attaque contre l'Union soviétique, ou que la Thaïlande et les Philippines songent à envahir la Chine communiste. Tous ces pays, petits et faibles, ont fait alliance avec les puissances occidentales parce qu'ils étaient, et continuent à être, menacés par la puissance militaire communiste ainsi que par la politique de subversion du communisme international. Je sais que les Etats communistes cherchent à apaiser nos craintes en protestant de leur attachement aux principes de coexistence pacifique et de respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des autres Etats. Mais, il y a quelques années seulement, les Philippines ont failli succomber du fait d'une rébellion et d'une action subversive communiste, et des centaines de Philippins sont morts au cours de la lutte. Tout près de nous, nous avons vu ce qui s'est passé en Corée et au Viet-Nam. Il y a quelques jours encore, le représentant de la Fédération de Malaisie a, du haut de cette tribune, évoqué en termes émouvants les souffrances endurées et les sacrifices faits par son peuple au cours de sa longue lutte contre les forces du communisme militant. Peut-on prétendre que ce sont là de simples hallucinations et que nous devrions

écouter la voix des sirènes qui nous invitent à la coexistence pacifique, et renoncer à la protection que nous assurent les alliances défensives?

14. Le Gouvernement soviétique n'ignore pas que ces alliances imposent à tous leurs membres, et surtout aux Etats-Unis, de lourdes charges militaires et financières dont la population souhaiterait vivement être soulagée. Le Gouvernement soviétique n'ignore pas davantage que ces alliances, comme les accords relatifs aux bases militaires qui en sont la conséquence, sont devenues une source de frictions assez sérieuses entre les populations et les gouvernements des pays qui participent à ces systèmes défensifs. Nul n'aime que des troupes étrangères stationnent indéfiniment dans son pays, et cela vaut pour toutes les troupes étrangères, qu'elles soient soviétiques ou américaines. Cependant, les Philippines, comme d'ailleurs tous les autres pays où se trouvent des bases étrangères, sont réduites à subir ces inconvénients et ces frictions, à courir le risque que ces bases comportent pour leur territoire, afin de se garantir du danger infiniment plus grand de la subversion et de l'attaque communiste.

15. Il est certain que la coexistence pacifique et la détente internationale sont des objectifs louables et que nous devrions nous efforcer ensemble de les atteindre. Mais il ne suffit pas de répéter cela toute la journée, ou même toute l'année, comme si le simple fait d'émettre un vœu allait changer quelque chose. Ce qu'il faut si l'on veut être honnête et raisonnable, c'est reconnaître que les grandes puissances se méfient les unes des autres, accepter ce fait comme l'une des dures, des amères réalités de notre époque et lutter sans relâche, pied à pied, pour sortir de l'impasse.

16. C'est vraiment là, me semble-t-il, que les Etats soviétiques et les Etats occidentaux diffèrent dans leur façon d'aborder le problème du désarmement. Les propositions soviétiques paraissent admettre pour principe que les grandes puissances ont déjà suffisamment confiance les unes dans les autres et qu'elles pourraient se mettre immédiatement d'accord pour interdire l'usage des armes atomiques et nucléaires. En revanche, les propositions occidentales partent du principe que, si l'on veut faire progresser le désarmement et la réglementation des armements, il faut avancer pas à pas et ne prendre une mesure que lorsque la précédente a été couronnée de succès et a ainsi renforcé la confiance mutuelle.

17. Malgré cette différence de conception, les débats du Sous-Comité de la Sous-Commission du désarmement, à Londres, ont prouvé que les deux parties sont disposées à continuer les négociations et à s'efforcer de rapprocher leurs points de vue. Personne n'aurait intérêt à ce que les pourparlers soient ajournés *sine die*.

18. En toute honnêteté, on peut dire que, de part et d'autre, les négociateurs se sont fait des concessions au cours de leurs longs pourparlers. Ce serait faire un tort considérable à l'humanité et à l'Organisation des Nations Unies que de suspendre les entretiens au moment où les chances d'aboutir à un accord sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis des années. L'Assemblée générale devrait donc exprimer son vif désir de voir les négociations sur le désarmement reprendre le plus tôt possible; elle devrait aussi demander aux puissances intéressées de reconsidérer leurs propositions en cherchant à réduire encore les points litigieux jusqu'à ce qu'elles parviennent à un accord, ou tout au moins à un début d'accord de portée limitée.

19. Une autre question aussi brûlante à notre époque est celle du colonialisme, dont il faut le plus rapidement possible débarrasser par des moyens pacifiques les diverses régions du monde où il subsiste encore. Dans les 12 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, cette liquidation a progressé à un rythme que nul n'aurait pu prévoir. Certains le déplorent; ils y voient une tendance peu judicieuse, dangereuse même, un retour à une sorte de nationalisme qui engendre l'émiettement politique et territorial, émiettement suranné au XXème siècle alors que les modes de collaboration internationale et même supranationale gagnent tous les jours du terrain. Ceux qui font cette objection semblent oublier que l'Europe fournit elle-même, par son histoire, la preuve que le nationalisme est une arme nécessaire à la libération des peuples tombés sous un joug quelconque. Si le nationalisme a été indispensable à l'émancipation des peuples européens, on voit mal comment il pourrait en être autrement dans le cas de ceux que ces peuples eux-mêmes ont soumis.

20. Mais qu'on la juge judicieuse ou dangereuse, la libération rapide des peuples de la domination coloniale est indéniablement l'une des tendances caractéristiques de notre époque. Il est même fort possible que l'histoire considère ce phénomène comme le trait principal de l'évolution politique du XXème siècle. On ne peut le méconnaître qu'à ses dépens.

21. Il est malheureusement exact que le communisme international s'est trop souvent infiltré dans les mouvements de libération nationale pour les utiliser à ses propres fins; mais, dans les pays où cela s'est produit, les puissances coloniales n'étaient pas non plus sans reproches. En condamnant les populations autochtones à l'ignorance et à la pauvreté, en les obligeant à recourir aux armes pour conquérir leur liberté, les puissances coloniales ont pour ainsi dire tout fait pour que les communistes puissent entrer par la grande porte, avant même qu'elles aient eu le temps de se retirer précipitamment par une sortie dérobée. Les conséquences désastreuses d'une politique qui se refuse à reconnaître le droit d'un peuple à l'autonomie et à l'indépendance, de la politique du "trop peu, trop tard", sont frappantes lorsque l'on considère la différence entre le Viet-Nam et la Malaisie, ou entre l'Indonésie et les Philippines. Alors que le Royaume-Uni et les Etats-Unis se faisaient des amis ou des alliés, les autres puissances ont non seulement fini par perdre leurs territoires, mais elles ont aussi laissé passer l'occasion de garder l'amitié loyale des populations qui les habitaient. De plus, ce qui s'est passé en Malaisie et au Viet-Nam prouve abondamment que les peuples coloniaux, qui revendiquent leur liberté, défendent cette liberté contre l'intrusion communiste, pourvu qu'on ne les réduise pas à accepter l'aide communiste pour secouer le joug colonial.

22. Il est encore temps de réviser la politique qui consiste à refuser de reconnaître le droit à l'autonomie et à l'indépendance ou celle du "trop peu, trop tard". La question algérienne est assurément de celles qui exigent une révision de ce genre.

23. On accuse souvent le communisme international d'être le principal instigateur des mouvements de libération nationale. Certes, les communistes ont leur part de responsabilités, mais des puissances comme le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont, en libérant leurs colonies, fait plus que personne pour montrer aux autres peuples assujettis que le colonialisme est passé de mode et qu'il est possible de s'en débarrasser sans faire couler le sang ni semer la haine. Il est certain que, chaque fois qu'une

colonie s'émancipe pacifiquement, il devient plus difficile de maintenir les autres sous le joug.

24. Mais l'exemple du Royaume-Uni et des Etats-Unis ne sera pas davantage perdu pour les peuples qui sont tombés sous la férule de l'impérialisme communiste. Ces peuples ne peuvent manquer de voir que, alors que l'impérialisme occidental classique est en voie de disparition en Asie et en Afrique, ils se trouvent sous la domination d'un impérialisme nouveau, plus puissant et plus tyrannique qu'aucun de ceux que l'histoire a jamais connus. Cette même ferveur nationaliste que les communistes ont entretenue dans d'autres pays du monde, pour servir leurs propres intérêts, demeurera vivante parmi ces peuples et se développera jusqu'au jour où elle éclatera à la face même des oppresseurs.

25. Ce n'est pas là une vaine prédiction. L'orgueil national et l'amour de la liberté continuent de vivre dans le cœur des hommes qui ont perdu leur liberté et leur indépendance et qui ont succombé au joug communiste. On peut vraiment dire de ces hommes que leur front ensanglanté refuse de se courber. Tôt ou tard, ces peuples se dresseront de nouveau pour revendiquer la liberté et la dignité qu'ils ont perdues. Nous savons que quoi qu'il advienne, après la répression impitoyable de la révolution hongroise, l'Empire soviétique ne redeviendra jamais ce qu'il a été.

26. Le double fléau de la guerre et de l'impérialisme demeure le point essentiel de notre ordre du jour. La première tâche de l'Assemblée générale est de s'employer à l'écartier rapidement. La délégation philippine, je puis vous l'assurer, participera aux efforts tentés à cette fin.

27. M. SHTYLLA (Albanie) : La présente session de l'Assemblée générale a lieu à un moment où les événements internationaux sont de toute première importance. Malgré une certaine amélioration obtenue depuis la dernière session, la conjoncture actuelle est tendue et complexe. La délégation de la République populaire d'Albanie exprime le souhait que les travaux de l'Assemblée générale contribueront à l'amélioration de cette situation, au renforcement de la paix, de la coopération et de l'amitié entre les peuples.

28. Douze années se sont écoulées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, mais il n'a pas encore été possible d'établir une paix durable, et le danger d'une nouvelle guerre, avec l'emploi des armes nucléaires, menace l'humanité. Le trait distinctif et le plus menaçant de cet état de tension est, à notre avis, la course aux armements, qui ne cesse de se poursuivre. C'est là la conséquence de la politique de la "guerre froide" de la "position de force" et des blocs militaires agressifs, politique que les grandes puissances occidentales, et en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, ont adoptée au lendemain de la dernière guerre mondiale dans le but de dicter leur volonté au reste du monde. Cette politique a pris, l'année dernière, les formes les plus aiguës avec l'agression contre l'Égypte et l'organisation de la contre-révolution en Hongrie. A l'heure actuelle, elle constitue une menace sérieuse pour la paix dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient.

29. Tous les peuples sont, à juste titre, préoccupés par l'état actuel des choses. Ils veulent la paix et non la guerre. Ils sont convaincus que la guerre n'est pas inévitable; ils sont convaincus qu'elle peut et doit être évitée. Ils nourrissent l'espoir que les Nations Unies ne manqueront pas de jouer un rôle positif dans la réalisation de cet objectif.

30. Tous sont d'accord pour constater que le désarmement pose le problème principal, le problème vital de notre époque. L'avenir de l'humanité, la paix ou la guerre, dépendent de l'attitude qu'adopteront à l'égard de ce problème les divers pays, et en premier lieu les grandes puissances.

31. La course aux armements exerce un grave effet sur l'économie des différents pays et sur toutes les relations internationales. Des armes nouvelles, chaque jour plus meurtrières, sont inventées, surtout dans le domaine nucléaire. Nul doute qu'une nouvelle guerre, avec l'emploi de ces engins, causerait dans le monde entier d'innombrables victimes et des pertes matérielles incalculables.

32. La fin de la course aux armements, le désarmement: voilà ce qu'exigent tous les peuples. Depuis plus de 10 ans se poursuivent des conversations sur ce problème, mais aucun accord n'a été atteint. Poursuivant sans relâche ses efforts vers un accord et allant au devant des propositions des puissances occidentales qui sont membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement, le Gouvernement soviétique, au cours de la récente session qui s'est tenue à Londres, a présenté de nouvelles propositions concrètes, facilement réalisables, dont l'adoption constituerait un pas important vers l'élimination de la menace d'une guerre atomique.

33. Ces propositions ont été accueillies avec faveur par l'opinion publique et ont suscité des espoirs légitimes. Cette attitude positive de l'Union soviétique a été réaffirmée devant l'Assemblée par M. Gromyko, chef de la délégation soviétique à la présente session. Le mémorandum [A/C.1/793] qu'il a présenté au nom de son gouvernement sur certaines mesures partielles dans le domaine du désarmement constitue, en la phase actuelle, un programme précis des principaux aspects de ce grave problème. Cependant, soit à Londres, soit ici, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni n'ont pas manifesté le désir réel de parvenir à un accord à ce sujet.

34. L'Assemblée générale est saisie, par la délégation soviétique, de propositions simples et claires: les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont-ils oui ou non d'accord pour la suspension, sous contrôle international approprié, des essais des armes nucléaires pour une période de deux ou trois ans? Sont-ils d'accord, oui ou non, pour la réduction des forces armées, des armements et des dépenses militaires dans la mesure qu'ils avaient précédemment proposée? Sont-ils d'accord, oui ou non, pour assumer avec l'Union soviétique l'engagement solennel de ne pas employer les armes nucléaires, ne fût-ce que pour une période de cinq ans si, entre-temps, aucun accord définitif n'était conclu?

35. Les peuples voudraient avoir des réponses claires et positives à ces questions. Cependant, M. Dulles, représentant des Etats-Unis d'Amérique, a cru utile, lors de la déclaration qu'il a faite ici, de parler non pas de l'interdiction des armes nucléaires, mais de leur perfectionnement et de la nécessité de poursuivre leurs essais. Une attitude analogue a été adoptée par sir Selwyn Lloyd, représentant du Royaume-Uni. Ils ont, en outre, rappelé les propositions qu'ils avaient déjà présentées à Londres. Or, non seulement elles revisent ni la réduction des armements, ni l'interdiction des armes nucléaires, mais, étant conditionnées par des problèmes politiques non résolus, elles n'ouvrent nullement la voie vers le désarmement et ne servent qu'à camoufler, devant l'opinion publique, l'attitude négative de ces puissances.

36. La République populaire d'Albanie, comme tous les autres pays épris de paix, s'intéresse tout spéciale-

ment au problème du désarmement, car elle veut assurer une existence heureuse à son peuple qui, par le passé, a tant souffert des guerres et des invasions étrangères. Le Gouvernement albanais a déjà procédé à une sensible réduction des forces armées de la République. Mais nous ne pouvons ignorer que, dans des pays situés près de l'Albanie, existent des bases militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) pourvues d'armes atomiques, et qu'aux environs de nos eaux territoriales, dans les mers Adriatique et Ionienne, rôdent les unités de la VIème escadre américaine et des autres pays de l'OTAN, qui effectuent des manœuvres.

37. En même temps, dans les pays membres de ce bloc agressif, des dirigeants militaires profèrent des déclarations provoquantes, et une propagande hostile est menée contre la République populaire d'Albanie. Notre désir est que, dans les Balkans et la Méditerranée, ainsi d'ailleurs que dans le monde entier, se nouent des relations d'amitié, de coopération et de confiance mutuelle entre les Etats. Nous estimons qu'un accord sur le désarmement, fût-il partiel, favoriserait l'avènement de cette ère.

38. Notre délégation, au nom du Gouvernement albanais, appuie la proposition de l'Union soviétique sur la conclusion d'un accord pour la suspension des essais des armes nucléaires pour une période de deux ou trois ans, proposition qui devrait être examinée par la session actuelle de l'Assemblée générale comme un point séparé. Nous avons la conviction que la conclusion entre les trois puissances possédant ces armes d'un accord sur ce problème précis ouvrira la voie à d'autres accords dans le domaine du désarmement et amorcera un tournant marquant dans toute la situation internationale.

39. Il est déjà établi que les essais d'armes nucléaires ont augmenté la quantité des éléments radio-actifs dans l'atmosphère et, de l'avis de plusieurs hommes de science de renom, cette radio-activité accrue menace la santé des générations futures. Nous estimons que l'examen par l'Assemblée générale de la question des effets des radiations ionisantes proposée par la Tchécoslovaquie sera d'une grande utilité.

40. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui pensent que, dans la conjoncture actuelle, il n'est pas possible d'arriver à une solution sur le problème du désarmement. Il est vrai que de grandes divergences de vues existent et que le manque de confiance mutuelle dû à la "guerre froide" constitue l'obstacle majeur sur la voie de l'entente. Mais faudrait-il donc se retirer devant les obstacles au lieu de rechercher le moyen de les franchir? Les intérêts de la paix, les intérêts vitaux du genre humain exigent que des efforts sincères et inlassables soient accomplis par tous les pays, et en premier lieu par les grandes puissances, pour éliminer progressivement ce manque de confiance par des accords sur des aspects déterminés du problème du désarmement ainsi que sur d'autres problèmes. A notre avis, cette façon de procéder est possible et indispensable. Nous considérons que les propositions présentées par l'Union soviétique sur le désarmement constituent une base d'accord saine et acceptable. Le Gouvernement albanais se prononce en faveur de toutes les propositions contenues dans le mémorandum du Gouvernement soviétique relatif à certaines mesures partielles dans le domaine du désarmement et souhaite qu'elles trouvent un large appui auprès des autres délégations. Il est à espérer que l'Assemblée générale fera siennes ces propositions, répondant ainsi à la confiance des peuples envers l'Organisation des Nations Unies.

41. Au cours de leurs interventions dans la discussion générale, plusieurs représentants ont exprimé une inquiétude justifiée sur la tension existant dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, tension qui risque d'empirer. Il y a un an à peine, un pays arabe, l'Egypte, était victime d'une agression non provoquée de la part du Royaume-Uni, de la France et d'Israël. Aujourd'hui, d'autres pays arabes sont l'objet d'actes hostiles de la part des principales puissances de l'OTAN. Une véritable guerre d'extermination se poursuit depuis des années contre l'héroïque peuple algérien qui lutte pour sa liberté et son indépendance nationale. Des actes agressifs sont perpétrés contre le Yémen, Membre de l'Organisation des Nations Unies. En Oman, une répression féroce a été exercée contre le mouvement de libération nationale. A présent, c'est contre un autre pays arabe indépendant et pacifique, également Membre de l'Organisation — je veux parler de la Syrie — que les Etats-Unis ourdissent des complots, exercent des pressions et profèrent des menaces. Le peuple syrien et son gouvernement ont fait échouer et feront toujours échouer les menaces et les provocations impérialistes. Leur cause juste jouit de la sympathie de tous les pays pacifiques. Le peuple albanais exprime sa solidarité au peuple syrien et condamne la politique agressive des Etats-Unis envers la République de Syrie. Le peuple albanais se sent proche des peuples arabes qu'il considère comme des frères. Nos peuples sont amis et voisins; ils sont unis par des coutumes communes, par des traditions et des liens historiques forgés dans la lutte pour la liberté, l'indépendance et la paix.

42. Du haut de cette tribune, M. Dulles, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, n'a pas hésité à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Syrie, à accuser de menacer les pays voisins, à accuser aussi l'Union soviétique d'intervenir dans les affaires intérieures de la Syrie. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a parlé dans le même sens et a soutenu les mêmes thèses. Mais est-il possible de séparer l'agression de l'année dernière contre l'Egypte de la politique dont les principaux pays du bloc atlantique menacent actuellement la Syrie? Qui pourrait juger en meilleure connaissance de cause la situation en Syrie et dans les pays voisins de la Syrie: est-ce le Gouvernement des Etats-Unis ou celui de la Syrie et ceux des pays voisins qui déclarent qu'aucune menace ne provient de la Syrie contre leur pays?

43. Ainsi, samedi dernier, un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de l'Irak a notamment déclaré que l'Irak n'est pas inquiet des récents événements de Syrie et ne pense pas que ce pays pourrait lancer une attaque contre les autres pays arabes. Avant-hier, à son tour, un porte-parole du Gouvernement jordanien déclarait que les Arabes ne croient pas que la Syrie constitue une menace militaire pour aucun autre pays. Les Etats arabes se sont même déclarés disposés à coopérer avec la Syrie contre les dangers auxquels elle pourrait être exposée.

44. Quant au Gouvernement syrien lui-même, il a déclaré plus d'une fois que l'unique danger menaçant son pays provient de l'impérialisme. Les milieux impérialistes, chaque fois qu'ils préparent ou commettent quelque acte hostile contre la paix et la liberté des peuples, essaient d'en rejeter la responsabilité sur l'Union soviétique. C'est ce qu'ils ont essayé de faire croire lors de l'agression contre l'Egypte. C'est ce qu'ils essaient de faire croire dans le cas de la Syrie. Mais cette tactique est déjà vieille et n'a plus d'effet; les peuples recon-

naissent leurs amis d'après leurs actes, non d'après leurs paroles.

45. Les grandes puissances du bloc atlantique ont dirigé leurs activités contre le Proche-Orient et le Moyen-Orient pour y reprendre les positions de commande, s'assurer les gisements de pétrole, entraver la lutte de libération nationale des peuples qui souffrent encore sous le joug colonial et s'assurer dans cette zone des bases stratégiques.

46. Les Etats-Unis essaient de se faire passer comme amis des peuples arabes, mais que disent les faits? Qui donc ignore que, dans leur guerre contre l'Egypte, le Royaume-Uni et la France se sont largement servis des armements américains fournis dans le cadre de l'OTAN? Qui est-ce qui fournit en armes, soutient et encourage Israël contre les pays arabes? Qui ignore que la guerre contre le peuple algérien est soutenue par tout le bloc atlantique et que les armes américaines de l'OTAN sont employées pour tuer les Algériens? Est-ce que les Etats-Unis ont dénoncé les actes agressifs britanniques contre le Yémen et l'Oman? N'est-il pas évident que la campagne actuelle contre la Syrie est coordonnée dans le cadre de l'OTAN sous la direction des Etats-Unis?

47. Les derniers événements de Syrie n'ont pas été bien vus à Washington. Le Gouvernement des Etats-Unis ne pouvait naturellement être satisfait que le Gouvernement syrien ait découvert et liquidé son complot et ait pris des mesures légitimes pour protéger l'indépendance et la souveraineté du pays. A Washington, on a même prétendu que la situation en Syrie menacerait les intérêts des Etats-Unis. En réalité, à Washington, on est mécontent que la Syrie soit décidée à sauvegarder et à consolider son indépendance nationale, à suivre sa politique de neutralité active et ne soit pas disposée à accepter le plan colonialiste américain connu sous le nom de "doctrine Eisenhower". Nous pensons que rien n'autorise les Etats-Unis à s'arroger le droit d'indiquer à la Syrie ou à n'importe quel pays la politique qu'il doit suivre. C'est là une prérogative de la souveraineté nationale de chaque Etat.

48. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie soutient que, comme n'importe quel autre pays, les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient doivent voir respecter leur droit légitime de vivre libres et indépendants, selon leur volonté, leurs traditions et leurs aspirations. Notre gouvernement estime que l'acceptation des propositions connues, présentées par le Gouvernement soviétique aux Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, tendant à s'engager à ne pas employer la force dans leurs relations avec les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, à ne pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures, ouvrirait la voie à la détente dans cette zone. Nous souhaitons sincèrement que les sombres nuages qui couvrent le ciel du Proche-Orient se dissipent le plus tôt possible et que les peuples arabes puissent vivre et travailler dans la liberté et la tranquillité.

49. Les événements des temps derniers ont une nouvelle fois mis en évidence que les différends internationaux ne sauraient être résolus par la force, que la politique dite de la "guerre froide" et de la "position de force" n'a eu d'autre résultat que d'empoisonner l'atmosphère des relations internationales et de mettre la paix en danger. Une telle politique est incompatible avec les principes et les buts élevés de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec les intérêts supérieurs des peuples. Nous estimons que les Nations Unies

devraient consacrer tous les efforts possibles et saisir toute occasion favorable pour établir les relations internationales sur une base juste, pour favoriser la solution pacifique des différends existants et créer la confiance mutuelle entre les nations.

50. L'Assemblée générale est saisie par la délégation soviétique d'un projet de déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats [A/3673]. Les principes de coexistence pacifique sont bien connus; ils sont adoptés comme base de politique étrangère par un grand nombre de pays et sont devenus des normes reconnues du droit international. Il est à souhaiter que l'Assemblée générale adopte ces principes, contribuant ainsi à la détente et créant un instrument utile pour la solution des questions litigieuses et pour la consolidation de la coopération entre les Etats.

51. Selon notre délégation, les tentatives de certains Etats Membres de se servir de l'Organisation des Nations Unies à leurs fins particulières et en tant qu'instrument de la politique de la "guerre froide" ont porté atteinte au prestige de l'Organisation et entravent son fonctionnement efficace. Nous estimons que l'inclusion arbitraire dans l'ordre du jour de la présente session d'une question provocatrice dénommée la "question de Hongrie", non seulement viole l'un des principes fondamentaux de la Charte en constituant une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise, mais encore ne peut que nuire à la cause des Nations Unies et de la coopération internationale. Au lieu de cette question inexistante, il y a maints problèmes réels et urgents dont la solution est proposée aux Nations Unies et qui méritent toute leur attention.

52. De même, par suite de l'attitude obstructionniste des Etats-Unis, les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies ne sont pas encore rétablis. Nous pensons que tout retard dans la reconnaissance de ces droits ne porte préjudice qu'au prestige et à l'efficacité de l'Organisation elle-même. Il ne changera d'ailleurs nullement le cours des choses en Chine, la marche résolue et les progrès rapides de ce grand pays de 600 millions d'hommes sur la voie de l'édification socialiste, et son autorité de grande puissance mondiale n'en souffrira aucunement. L'Organisation des Nations Unies s'est placée dans une situation aussi injuste que préjudiciable. Comment pourrait-elle agir avec efficacité en l'absence des véritables représentants d'un peuple qui constitue le quart de l'humanité? Nous estimons qu'il est grand temps de restaurer les droits imprescriptibles de la République populaire de Chine au sein de cette organisation.

53. Le principe de l'universalité compte parmi les principes les plus importants des Nations Unies. L'accord sur son application a rendu possible, ces dernières années, l'admission d'un grand nombre de pays, ce qui constitue un grand succès pour les Nations Unies. Nous ne pouvons pas comprendre, cependant, la raison pour laquelle ce principe n'est pas respecté dans le cas de la République populaire de Mongolie, pays indépendant et démocratique qui s'est déclaré prêt à observer les obligations découlant de la Charte. La délégation albanaise espère que cette discrimination injustifiée cessera bientôt et que la République populaire de Mongolie sera admise à l'Organisation des Nations Unies.

54. A l'ordre du jour de la présente session figurent plusieurs problèmes importants ayant trait à la liberté des peuples opprimés par le colonialisme, au développement économique des pays sous-développés, à l'élargis-

sement de la coopération pacifique entre les Etats dans les domaines économiques, culturel et social. Notre délégation s'efforcera d'apporter sa contribution à la recherche d'une solution satisfaisante de ces problèmes.

55. Sans aucun doute, il reste beaucoup à faire pour développer les échanges économiques entre les pays à systèmes différents. En effet, les obstacles artificiels créés par certaines puissances occidentales ne permettent pas encore d'exploiter, à l'avantage mutuel des parties intéressées, toutes les possibilités existant dans ce domaine. Dans ces conditions, la proposition soviétique de convoquer une conférence économique mondiale présente une grande importance et mérite tous les appuis.

56. La République populaire d'Albanie est un Etat foncièrement pacifique, qui désire vivre en paix et en amitié avec tous les pays sur la base des principes de la coexistence pacifique. Le peuple albanais n'a jamais attenté aux droits des autres peuples et, pour sa part, il est résolu à ne pas permettre aux autres de porter atteinte à sa liberté, à son indépendance, à ses droits légitimes.

57. Le peuple albanais marche sur la voie de l'édification du socialisme. Il consacre toute son énergie au développement économique et culturel, à la construction pacifique du pays. Grâce à ses efforts et à l'aide fraternelle de l'Union soviétique et des autres pays de démocratie populaire, notre peuple a remporté d'importants succès sur cette voie.

58. Nous considérons que la défense de la paix est une condition indispensable à l'épanouissement ultérieur de notre pays. Aussi le peuple albanais et son gouvernement sont-ils résolument pour la paix et contre la guerre et soutiennent-ils sans réserves les efforts de l'Union soviétique et des autres pays épris de paix pour l'arrêt de la course aux armements, pour l'interdiction de l'emploi et de la production des armes nucléaires ainsi que de leurs essais, pour le désarmement et le remplacement de la politique des groupes militaires antagonistes par un système général de sécurité collective, afin que les relations entre les pays, quels que soient leurs systèmes sociaux, soient fondées sur les principes de la coexistence pacifique.

59. L'amitié de la République populaire d'Albanie avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes, fondée sur les principes de l'égalité, du respect mutuel et de la non-ingérence, de la coopération et de l'entraide fraternelle, se renforce chaque jour davantage et constitue une garantie éprouvée pour l'avenir de notre pays et de notre peuple.

60. Le Gouvernement albanais s'est employé et s'emploie activement à améliorer et à élargir ses relations avec les autres pays, voisins ou non, sur la base des principes de la coexistence pacifique. Sur cette base, il est prêt à établir des relations normales, diplomatiques, économiques, culturelles et touristiques avec tous les pays qui désirent entretenir de pareilles relations avec le nôtre. Nous estimons que la consolidation de la coopération pacifique entre tous les Etats balkaniques serait une bonne contribution à la cause de la paix générale. C'est précisément dans cet esprit et à cette fin que le Gouvernement albanais a favorablement accueilli l'invitation adressée récemment par le Gouvernement de la République populaire roumaine aux chefs de gouvernement des pays balkaniques.

61. Avant de terminer, qu'il me soit permis d'exprimer encore une fois l'espoir que les travaux de cette session de l'Assemblée générale auront le succès attendu et

serviront utilement la cause fondamentale des Nations Unies, qui est celle de la paix, de la coopération et de la sécurité internationale.

62. U THANT (Birmanie) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations chaleureuses de ma délégation pour votre élection à la présidence de la douzième session de l'Assemblée générale. Ma délégation, comme les autres, ne doute pas que vous ne soyez particulièrement qualifié pour vous acquitter avec distinction de ces hautes fonctions. Je voudrais aussi saisir cette occasion d'exprimer notre estime et notre respect au prince Wan Waithayakon pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la onzième session de l'Assemblée.

63. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue à la Fédération de Malaisie qui a été admise à l'unanimité à l'Organisation des Nations Unies, dont elle est le quatre-vingt-deuxième Membre. Non seulement la Birmanie et la Malaisie sont voisines, mais elles ont partagé les épreuves et les vicissitudes généralement associées au phénomène historique connu sous le nom de "colonialisme" et ma délégation se réjouit tout particulièrement de voir la Malaisie accéder à l'indépendance. Nous sommes certains que l'admission de la Fédération de Malaisie à notre organisation mondiale sera un facteur de paix.

64. En ce qui concerne les problèmes qui se posent à la douzième session de l'Assemblée générale, ma délégation estime, comme la plupart des Etats Membres, que c'est au problème du désarmement que nous devrions accorder la priorité. Cette question est particulièrement urgente en raison des progrès rapides accomplis dans la technique de fabrication des armes de destruction massive. Dans un monde nettement divisé en deux camps idéologiques, la concurrence en matière de production d'armements et l'âpre rivalité dans la recherche d'une plus grande puissance meurtrière sont des signes de mauvais augure. Le but essentiel de l'Organisation des Nations Unies est de favoriser la cause de la paix et d'assurer une paix durable.

65. La Birmanie, comme d'autres pays, a été attirée vers les Nations Unies par l'idéalisme élevé de la Charte. Nous avons souscrit de tout cœur aux buts et aux principes de la Charte et nous avons espéré une nouvelle ère de paix, de progrès et de prospérité pour l'humanité. Il faut reconnaître que ce beau rêve ne s'est pas encore réalisé. Il serait vain de dire que l'Organisation des Nations Unies a répondu à nos espoirs. Cette organisation mondiale a été prise depuis sa création dans le tourbillon de la guerre froide et il ne lui a jamais été donné de fonctionner comme le voulaient ses fondateurs. Mais le fait même qu'elle a pu obtenir des résultats impressionnants dans le règlement de plusieurs problèmes importants et qu'elle a pu réduire des tensions particulièrement aiguës, constitue un témoignage heureux de son utilité et de sa détermination.

66. Mais le spectre de la guerre nous menace toujours. Un monde fatigué de la guerre, qui n'aspire qu'à la paix et au retour à une situation normale, qui rêve de l'Organisation des Nations Unies comme d'une panacée pour tous les maux dont il souffre, n'est pas satisfait des mesures prises jusqu'à présent en vue d'établir une paix durable. On n'a pas assez compris que l'Organisation ne peut être meilleure ni pire que les pays qui la composent, qu'elle n'est pas un corps distinct de l'ensemble de ses membres.

67. Ma délégation estime que la tâche essentielle de tous les Etats Membres est de renforcer l'Organisation

et d'en faire l'institution réellement efficace voulue par ses fondateurs. La première mesure à prendre pour renforcer l'Organisation des Nations Unies est de nous débarrasser de la crainte et de la suspicion. Ma délégation estime que l'atmosphère est trop contaminée par ces deux maux. L'humanité attend désespérément des idées, des méthodes et des attitudes nouvelles. Il est temps que la crainte et la suspicion fassent place à la confiance et à la compréhension mutuelles. Un monde qui vit sous la menace de la bombe à l'hydrogène ne peut laisser subsister la crainte et la suspicion. L'humanité est parvenue à l'un des grands carrefours de son histoire. L'énergie atomique lui offre le choix entre un progrès et une prospérité comme les hommes n'en ont jamais rêvé dans le passé, et la fin de la civilisation, peut-être même la fin de l'espèce humaine. Ma délégation a suffisamment confiance dans la sagesse de l'homme pour croire qu'il choisira bien. A cette fin, la première mesure à prendre est de dissiper la crainte et la suspicion.

68. Ma délégation ne formulera pour le moment aucune opinion sur les propositions respectives des deux blocs en ce qui concerne le désarmement. Les deux points de vue sont compréhensibles dans le contexte historique actuel et s'expliquent par la psychologie des deux blocs en présence, non par des divergences objectives. Nous sommes persuadés que les opinions peuvent être conciliées si les deux blocs décident de tenter un rapprochement psychologique. L'impasse où se trouvent actuellement les conversations sur le désarmement est due surtout aux anomalies inhérentes à l'attitude de chacun des blocs à l'égard de l'autre. La Birmanie et, j'en suis sûr, d'autres petits pays qui ne sont pas directement intéressés au problème du désarmement continueront d'espérer que les pourparlers, momentanément interrompus, aboutiront bientôt à un accord. De l'avis de ma délégation, aucun pays ne veut la guerre et aucun pays ne tient à dépenser des sommes astronomiques pour s'armer. Il ne fait aucun doute que toutes les grandes puissances désirent sincèrement réduire les armements au strict minimum nécessaire au maintien de l'ordre intérieur. Les principaux obstacles à une telle mesure sont indubitablement la crainte et la suspicion. Dans ces conditions, ma délégation voudrait demander instamment aux grandes puissances intéressées de se libérer de ces deux maux, de développer la compréhension mutuelle et de faire preuve de bonne volonté, afin que le monde, qui est las de la guerre et aspire à la paix, puisse réaliser enfin son rêve le plus cher.

69. En exposant les vues de ma délégation devant cette assemblée mondiale, je tiens à répéter que notre politique consiste à agir de tout notre pouvoir en faveur de la paix contre les forces de guerre ou les tensions. Ma délégation appuiera toute proposition — d'où qu'elle vienne et quel que soit le moment auquel elle sera faite — qui tendra véritablement à empêcher la guerre et à servir la cause de la paix. Notre premier ministre a défini cette attitude de façon extrêmement nette à la Conférence historique de Bandoung, en avril 1955. Les décisions prises à cette conférence ont été et continueront d'être les principes directeurs de notre politique étrangère et de notre action en matière de problèmes mondiaux. Ma délégation estime que le seul moyen raisonnable de prévenir un désastre mondial est de s'en tenir strictement au communiqué de la Conférence de Bandoung sur le maintien de la paix dans le monde et la coopération internationale.

70. Ma délégation ne peut croire un instant qu'un seul pays, petit ou grand, veuille la guerre. Tous les Etats

ont renoncé à la guerre pour régler les différends internationaux; la guerre appartient maintenant au passé, par suite de son propre pouvoir de destruction. L'humanité ne survivra que si elle est capable de comprendre cette leçon. Tel est le plus grand problème qu'elle ait à résoudre aujourd'hui. C'est même plus qu'un problème; c'est une nécessité absolue. La Birmanie en est convaincue; c'est pourquoi elle a souscrit au principe de la coexistence pacifique et de l'amitié entre les peuples, qui inspire nos relations avec tous les pays. Nous croyons fermement que seules la coexistence pacifique et l'amitié avec tous les pays, quel que soit leur régime politique, économique et social, peuvent assurer la sécurité et la confiance mutuelles.

71. La Birmanie est fermement et irrévocablement attachée à un régime de démocratie parlementaire. Elle a foi dans les idéaux démocratiques et dans la dignité de l'homme. Elle est foncièrement hostile à la dictature sous quelque forme que ce soit. Le peuple birman est décidé à ne jamais modifier son mode de vie. Mais cette conviction et le choix que nous avons fait ne nous empêchent pas de voir le monde qui nous entoure dans une perspective exacte. Nous comprenons pourquoi certains pays ont choisi des régimes très différents du nôtre. Il ne nous appartient pas de juger la politique intérieure des autres Etats. C'est parce que nous admettons ce fait fondamental que nous pouvons souscrire au principe de la coexistence pacifique.

72. Ma délégation estime que, dans la conjoncture actuelle, un exposé de notre politique ne serait pas complet si elle ne mentionnait pas la situation au Moyen-Orient, qui a retenu dernièrement l'attention du monde. Cette région stratégique est aujourd'hui le théâtre d'activités qui, si l'on n'y met un terme en temps voulu, pourraient fort bien aboutir à des hostilités ouvertes entre les deux blocs de puissances. Le Moyen-Orient, qui détient en quantités fabuleuses la matière première la plus recherchée, le pétrole, est malheureusement devenu la pomme de discorde entre l'Est et l'Ouest. En cherchant à s'assurer l'amitié exclusive des pays du Moyen-Orient, les grandes puissances vont tout droit à une conflagration. On perçoit des signes d'ingérence extérieure dans les affaires de certains pays de cette région. Il est triste de constater que les grandes puissances luttent sans merci pour la suprématie dans cette région. Au nom de la paix et de la dignité internationales, ma délégation adresse un pressant appel aux puissances intéressées pour qu'elles respectent la souveraineté nationale des pays du Moyen-Orient, pour qu'elles agissent par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et pour qu'elles ne cherchent plus à s'assurer la suprématie soit par des voies diplomatiques, soit par la force militaire.

73. J'ai formulé ces observations sur la situation au Moyen-Orient, parce que je sais pertinemment à quelles conséquences inévitables on pourrait s'attendre si l'on ne prenait aucune mesure concrète pour relâcher la tension internationale. La lutte actuelle pour la suprématie doit faire place à un autre genre de compétition, tous rivalisant d'efforts pour élever le niveau de vie des peuples et assurer l'ordre et l'harmonie dans cette région en effervescence.

74. Pour ces raisons, ma délégation espère qu'à sa douzième session l'Assemblée générale mettra tout en œuvre pour diminuer la tension et servir la cause de la paix.

75. M. TRUJILLO (Equateur) [*traduit de l'espagnol*]: C'est pour moi un grand honneur que d'occuper cette tribune pour la sixième fois comme porte-parole

du Gouvernement équatorien et de faire connaître ses idées sur certains des plus importants problèmes qui se posent actuellement et qu'il faut résoudre si nous voulons assurer la paix et la stabilité dans le monde et créer une atmosphère où les sociétés pourront jouir des bienfaits de la science, mis à notre portée par l'intelligence humaine.

76. Je tiens tout d'abord, au nom du gouvernement et du peuple de l'Equateur, à adresser des souhaits de bienvenue aux deux nouveaux Etats qui sont devenus cette année Membres de l'Organisation des Nations Unies; la République du Ghana et la Fédération de Malaisie. Leur présence à l'Assemblée nous permettra de savoir ce que leurs deux peuples pensent de la façon dont peuvent vivre en harmonie des Etats qui diffèrent par leur régime politique et économique ou qui sont à des degrés variables de leur évolution.

77. Il sera très intéressant d'écouter les hommes d'Etat qui ont lutté pour conquérir l'indépendance de leur pays, pour faire triompher le respect de la dignité humaine et faire observer le droit. Il n'y a rien que le Gouvernement équatorien désire autant que d'établir et d'entretenir des relations diplomatiques avec ces Etats et de nouer avec eux d'étroits liens culturels ainsi que des relations économiques mutuellement profitables.

78. L'année 1956 nous a légué une série de questions qui ont menacé la paix du monde. Les Nations Unies ont dû tout mettre en œuvre pour éviter une catastrophe dont les effets auraient été plus désastreux que ceux de la deuxième guerre mondiale. Au début de cette année, une confusion intense régnait dans tous les esprits; le prestige de notre organisation était compromis par la résistance obstinée et violente de l'une des grandes puissances, qui refusait de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale dont l'objectif était de rendre à la Hongrie son autonomie et d'assurer la pleine liberté à son peuple.

79. Le temps a passé et l'atmosphère internationale s'est rassérénée. Cependant, la question de Hongrie n'a reçu aucune solution positive et les droits du peuple hongrois, qui s'est héroïquement sacrifié en octobre de l'année passée et que l'armée soviétique a écrasé sans pitié, ne sont pas encore respectés. L'ordre se rétablit, la vie économique redevient normale, mais seulement par l'effet de la force brutale sur un peuple vaincu, affamé et misérable que l'on n'a réussi à gouverner que parce qu'une armée étrangère d'occupation veille, asservit et menace.

80. Les discours que nous avons entendus ici, tant du représentant de l'Union soviétique que du représentant du gouvernement qui détient le pouvoir en Hongrie, ne nous permettent aucunement d'espérer que ceux qui dominent le peuple hongrois soient disposés à se conformer aux impératifs de la conscience universelle, dont l'Assemblée générale s'est fait le fidèle porte-parole.

81. Les souffrances du peuple hongrois ne seront pas éternelles. On décèle déjà les symptômes d'une réaction profonde dans toutes les sociétés dominées par le système communiste, et des indices tendent à prouver que le jour est proche où va changer la structure politique des prétendues démocraties populaires. Ce n'est pas en vain que travaillent les forces spirituelles, et aucune barrière ne s'aurait s'opposer au processus mystérieux qui pousse l'homme à vivre en liberté et à rompre toutes les chaînes qui entravent l'exercice de ce droit fondamental. Le phénomène de libération n'est pas dû à l'influence de forces extérieures, comme le prétendent certains; c'est le fruit de la culture que l'on inculque dans les universités, les écoles techniques, les laboratoires.

82. On ne peut plus manier la masse innombrable des jeunes gens de l'Union soviétique et des pays satellites comme on a manié leurs prédécesseurs, ignorants et fanatiques, car ils ont maintenant acquis des valeurs inconnues d'eux jusqu'ici, qui les rendent capables de réclamer des niveaux de vie supérieurs, et la satisfaction — qui leur était jusqu'ici refusée — de leurs besoins matériels et moraux. Ce n'est pas en vain que la jeunesse soviétique, les artistes, les hommes de science et les journalistes sont entrés en contact avec la culture occidentale; ce n'est pas en vain que se sont ouvertes des frontières qui étaient jusqu'alors fermées, malgré la surveillance et les graves limitations apportées, dans les pays soviétiques, au droit de voyager.

83. La radiodiffusion a apporté à l'Occident la parole et les idées de l'Orient, et vice versa; dans tous les foyers, elle éveille des millions de consciences endormies. Les livres, les revues et les journaux qui paraissent librement et ont déjoué la censure sont des sources d'inspiration qui sont en train de produire un changement radical chez des gens qui ne connaissaient auparavant que la vérité officielle élaborée par les autorités compétentes. Et même sans postes de radio, sans livres, sans revues, sans journaux, la pensée humaine continuerait à suivre son cours et à bafouer ses geôliers, car l'histoire nous enseigne que, jusque dans les camps de concentration, dans les cellules, dans les cachots, l'homme emprisonné et solitaire reçoit encore l'inspiration de la pensée, jusqu'au jour où les chaînes se rompent, où les camps de concentration disparaissent, où les prisons s'ouvrent et où la liberté triomphe de la force.

84. Nul ne pourra arrêter le processus qui vient de se déclencher et qui se poursuivra, lentement mais sûrement. Le processus historique est irréversible et inéluctable; il suivra son cours jusqu'à ce que tous les peuples de la terre jouissent des droits de l'homme.

85. C'est un processus historique analogue qui a eu pour couronnement la création de l'Organisation des Nations Unies. En créant cet organisme, les hommes ont obéi à la nécessité de soumettre à des normes juridiques la vie internationale des Etats et à l'impératif d'imposer des limites à l'usage indiscriminé et arbitraire de la force. L'Organisation des Nations Unies est l'instrument que l'on a mis à la disposition des Etats pour résoudre pacifiquement tous leurs différends afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre — comme le dit la Charte avec une profonde justesse — et afin de faire régner la justice et le droit dans les relations entre Etats.

86. A partir du moment où s'est créée l'Organisation, les Etats ont dû se soumettre à une norme juridique qui, au prix de certaines limitations à leur souveraineté, leur fait gagner en sécurité et en stabilité ce qu'ils perdent en pouvoir. L'Organisation des Nations Unies n'est pas une création internationale artificielle, due à des hommes d'Etat pleins d'imagination qui auraient eu recours à ce moyen pour mettre un frein à un courant isolationniste et gagner du temps pour préparer une nouvelle guerre universelle; elle répond au contraire à une nécessité fondamentale du droit international contemporain.

87. Mais l'Organisation n'a pas encore atteint son plein développement; elle en est à ses débuts et est encore chancelante et mal assurée. Elle doit attirer de nouveaux membres, convaincre les incrédules, triompher des résistances, aplanir les obstacles et recevoir la collaboration enthousiaste et résolue de tous les peuples de la terre. L'organisation mondiale née à San-Francisco

manque encore de l'expérience qu'il lui faudrait pour faire face avec succès à tous les intérêts acquis, à tous les préjugés qui l'empêchent de s'acquitter strictement de ses fonctions. Elle a traversé voici quelques mois une de ses épreuves les plus rudes à la suite de l'action précipitée de certaines grandes puissances qui ont oublié un moment leur noble mission de conducteurs de la civilisation occidentale, et ont violé la loi même qu'ils avaient aidé à instaurer. Fort heureusement, cette amère leçon a été noblement mise à profit et l'on a vu bientôt rétabli l'équilibre dont la rupture avait menacé l'existence de l'Organisation.

88. Si la croissance de l'organisation internationale se poursuit de façon normale, on peut assurer sans crainte de se tromper que, dans 10 ans d'ici, personne ne mettra en doute la nécessité de son existence et l'importance de son rôle comme catalyseur des diverses forces nationales et comme lieu de rencontre pacifique de tous les concepts politiques, de tous les systèmes économiques et de toutes les expressions données par l'intelligence aux phénomènes du monde et de la vie.

89. Cependant, le statut juridique qui régit l'Organisation des Nations Unies a de nombreuses lacunes et bien des imperfections. Il représente une première tentative, un compromis équilibré, que l'on a soigneusement élaboré pour obtenir d'abord l'accord des grandes puissances, et ensuite celui de tous les autres Etats qui, sans disposer de leur puissance militaire et économique, possédaient les qualités intellectuelles et morales requises pour influencer sur sa rédaction. Bien qu'il s'agisse d'une œuvre admirable du point de vue de la conciliation des intérêts, elle n'a pas manqué d'être influencée par l'esprit de la guerre, car, au moment de sa rédaction, les canons ne s'étaient pas encore tus et la douleur et la misère de millions d'hommes plus soucieux de vengeance que de justice étaient encore une triste réalité. Les hommes d'Etat qui avaient conduit les peuples pendant la guerre sont aussi ceux qui ont participé aux négociations diplomatiques qui ont abouti au projet de charte internationale soumis à la considération et à l'étude des autres Etats. Au cours des débats de San-Francisco, on est parvenu à modifier notablement le projet primitif, en laissant toutefois subsister des règles et des institutions auxquelles on ne faisait une place que pour sauver l'œuvre entreprise.

90. Les rédacteurs de la Charte ne pouvaient pas imaginer le développement extraordinairement rapide que l'Organisation connaîtrait en un laps de temps aussi court. En 10 ans, le nombre des Etats Membres a presque doublé et tous les calculs sur lesquels on se fondait pour définir la structure de l'Organisation sont maintenant dépassés. On demande de plus en plus instamment que les fonctionnaires et représentants aient à présent des coudées plus franches, car chacun des dispositifs juridiques qui sont la charpente même de l'Organisation apparaît aujourd'hui quelque peu étriqué. Les partisans d'une refonte de la Charte ne sont pas, comme on l'a prétendu, animés simplement par le désir de changer quelque chose qui fonctionne normalement. Il s'agit au contraire de remplir un vide, d'ouvrir un plus vaste champ d'action et de tenir compte de circonstances et de faits nouveaux qu'on a méconnus ou ignorés; c'est dans cet esprit qu'il convient de modifier le statut pour accomplir un devoir et satisfaire une nécessité vitale.

91. L'Union soviétique, qui s'oppose à la revision de la Charte, devra renoncer à cette attitude et accepter la réalité, qui impose une nouvelle structure de l'Organisation des Nations Unies. Si l'on ne veut pas aller au devant d'un échec, il sera naturellement nécessaire

de négocier les termes de la revision, tant avec le Gouvernement soviétique qu'avec les quatre autres puissances qui se sont réservé le droit antidémocratique d'empêcher par leur vote toute action qui ne leur conviendrait pas. Dès que la revision apparaîtra possible, il faudra s'occuper tout d'abord des réformes partielles urgentes dont la plupart des Etats reconnaissent la nécessité.

92. Les républiques latino-américaines et l'Espagne, considérant l'insistance avec laquelle les Etats nouvellement admis revendiquent des sièges dans les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, ont proposé diverses réformes, relatives à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de la Cour internationale de Justice. Depuis la dernière session, cette proposition des Etats latino-américains et de l'Espagne figure à l'ordre du jour; il a fallu en différer l'examen jusqu'à la présente session, parce que l'atmosphère créée par la situation en Hongrie et dans le Moyen-Orient n'était pas favorable à un débat; on a donc estimé que l'on risquait d'aboutir à un échec si l'on procédait à un examen immédiat. Il semble qu'aujourd'hui le climat se soit amélioré. La question essentielle est d'assurer d'une façon ou d'une autre la juste distribution géographique des nouveaux offices entre tous les groupes qui se sont formés au sein de l'Organisation des Nations Unies, de façon qu'aucun ne puisse s'estimer lésé et que tous soient à même de contribuer à l'œuvre commune.

93. La délégation équatorienne se permet de prier l'Assemblée d'examiner soigneusement les trois points de l'ordre du jour auxquels je fais allusion, de façon que notre organisation devienne vraiment universelle, non seulement parce que tous ses Membres seront représentés à l'Assemblée générale, mais encore parce que tous les groupes régionaux et toutes les formes de culture qui existent dans le monde se trouveront également représentés aux conseils et à la Cour internationale de justice.

94. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a eu à résoudre un problème complexe et délicat: celui des qualités exigées du personnel du Secrétariat, non seulement sur le plan professionnel et moral, mais encore pour que son travail soit plus efficace et coûte moins à l'Organisation. M. Hammarskjöld, dans ses fonctions de Secrétaire général, a su se distinguer par l'énergie et le dynamisme avec lesquels il a envisagé cette situation et par les méthodes qu'il a adoptées pour administrer l'Organisation par des procédés modernes, rapides, simples et économiques. L'organisation administrative interne et la coordination avec les institutions spécialisées méritent les plus grands éloges. Le Comité administratif de coordination, que préside si efficacement le Secrétaire général, a réalisé des économies substantielles en argent et en énergie, en évitant les doubles emplois dans le budget et dans le personnel. En dépit de tous les résultats de ce dur effort de coordination et d'économie, il reste encore beaucoup à faire; nous espérons que le Secrétaire général pourra faire de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, y compris l'Agence internationale de l'énergie atomique qui vient de se créer, des modèles de travail coordonné et scientifique dans l'ordre administratif. Ce travail d'organisation et de coordination s'est trouvé grandement facilité par l'aide efficace du Conseil économique et social. Nous espérons que le Conseil continuera à collaborer étroitement avec M. Hammarskjöld. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra parvenir à une action concertée et efficace pour réaliser des pro-

grammes d'une grande ampleur, en particulier ceux qui intéressent les pays sous-développés.

95. Une initiative du Secrétaire général qui, à mon avis, offre la plus grande utilité pour de nombreux Etats, en particulier pour ceux qui viennent d'accéder à l'indépendance, est celle qui vise à constituer un corps de fonctionnaires administratifs internationaux hautement qualifiés, recrutés dans divers pays. Ces fonctionnaires seraient intégrés dans les cadres administratifs du pays qui solliciterait leurs services. Ce projet du Secrétaire général a été l'objet de l'opposition de certaines délégations; elles ont affirmé qu'un Etat souverain ne pourrait admettre la présence de fonctionnaires étrangers qui interviendraient, avec certains pouvoirs et une certaine autorité, dans la direction de la chose publique d'un pays qui n'est pas le leur. Je ne crois pas que cette objection repose sur des bases suffisantes. Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'un pays accueille des techniciens étrangers pour collaborer à son administration et assumer des fonctions pour lesquelles il ne dispose pas d'un personnel qualifié. S'il en était autrement, il faudrait abandonner tout le système de l'assistance technique, qui a rendu des services si nombreux et si importants dans bien des pays.

96. Les Chapitres XI et XII de la Charte, relatifs aux règles que doivent respecter les puissances chargées de l'administration de territoires non autonomes ou de territoires sous tutelle, ont introduit dans le droit international moderne une nouveauté d'une importance extraordinaire. Ce système a porté un coup mortel au régime colonial désormais caduc, en atténuant ses inconvénients dans l'immédiat et en le préparant à disparaître d'une façon moins lamentable que s'il était chassé par l'insurrection violente des peuples qui le subissent encore. Toutefois, il n'est pas juste d'accuser ce régime d'être la cause unique de tous les maux et de tous les retards dont souffrent les pays qui lui ont été soumis, car il faut bien reconnaître qu'à un stade déterminé de l'évolution historique, les pays colonisateurs ont rempli, dans diverses régions géographiques, une haute mission civilisatrice, grâce à laquelle ces territoires ont pu se développer, ayant reçu un héritage linguistique, religieux, culturel et scientifique qui leur a permis d'embourser le pas, avec profit, à la civilisation occidentale.

97. Le colonisateur n'a pas toujours été l'exploiteur sans miséricorde que l'on évoque quand on attaque le système. Parfois aussi il a été le civilisateur, le défricheur de terres et l'instrument humain et dynamique qui a permis de tirer bien des populations de leur état primitif et de les conduire à un genre de vie dans lequel leur personnalité a pu s'épanouir. Le régime colonial est un des moyens dont l'histoire s'est servie pour répartir aux quatre horizons de la terre les bénéfices de la technique et les découvertes de la science et de l'industrie. Il a maintenant terminé sa mission; ceux qui affirment le contraire créent un problème qu'il sera extrêmement difficile de résoudre d'une façon juste et pacifique. Il faut voir dans le Chapitre XII de la Charte l'instrument efficace qui garantit à certains peuples l'instauration d'un gouvernement autonome qui doit nécessairement aboutir à l'indépendance. S'opposer aux conséquences naturelles de ce principe, c'est nier l'esprit qui anime la noble déclaration de ce chapitre.

98. La "mission sacrée" confiée aux puissances administrantes implique clairement que le territoire administré et sa population cesseront un jour d'être dépendants, et qu'elles doivent se préoccuper de ce qui arrivera quand leurs libres institutions politiques les mettront à même de se constituer en Etat autonome.

Quant au régime international de tutelle, il ne fait aucun doute qu'il cesse dès la mise en place d'un gouvernement autonome ou la proclamation de l'indépendance absolue. Dans les deux cas, la Charte considère que le régime en vertu duquel un Etat dirige les destinées d'un autre peuple est de caractère temporaire, et elle n'admet pas la perpétuation d'un tel système, qui soumet à la volonté de l'étranger celle de populations provisoirement incapables, par suite de circonstances particulières, de diriger leur propre destin. Malheureusement, des intérêts d'ordre politique et économique empêchent le fonctionnement juste et normal, tant du régime de tutelle que de la gestion des territoires non autonomes, et il arrive que des pays de traditions anciennes et illustres, comme dans le cas de Chypre, ne puissent pas obtenir qu'on leur reconnaisse le droit de disposer d'eux-mêmes et de suivre la voie qu'ils auront eux-mêmes choisie. Le maintien d'une autorité étrangère sur des territoires dont le peuple est parfaitement capable de se gouverner lui-même contribue à maintenir la tension internationale et à faciliter la propagande contre les démocraties occidentales. Les expériences dures et coûteuses de ces dernières années aideront à mieux comprendre la lettre et l'esprit des Chapitres XI et XII de la Charte, qui du reste ont déjà porté leurs fruits. Il faudra agir avec beaucoup d'adresse et de prudence pour résoudre d'autres problèmes surgis dernièrement entre des peuples que des liens juridiques et historiques avaient rendu jusqu'ici interdépendants, puisque, sous prétexte d'aider un noble mouvement d'indépendance, on stimule un nationalisme dissolvant qui conduira à de nouvelles formes, non seulement de colonialisme, mais encore d'esclavage, infiniment pires que celles dont on prétend se libérer.

99. Le Gouvernement équatorien, fidèle à la tradition juridique à laquelle il doit son indépendance, sera toujours disposé à apporter son appui le plus déterminé à tous les peuples qui, parvenus à leur maturité politique, demandent à exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes. Au surplus, persuadé que tous les problèmes peuvent se résoudre par la voie de la négociation, il estime que le temps est venu de mettre à profit l'influence de l'Organisation universelle pour obtenir, par des moyens pacifiques, la fin de conflits et de controverses qui nuisent à la compréhension entre les peuples et font obstacle à leur développement économique normal. La négociation intelligente et humaine, compréhensive et juste, épargnera des vies précieuses perdues dans une lutte stérile.

100. Mon gouvernement se préoccupe de stimuler le développement économique de la République; pour cela, il a mobilisé bien des énergies et bien des ressources pour la mise en œuvre d'un plan rationnel, qui est le résultat d'une étude objective de la réalité équatorienne. Il a consacré ses efforts à des programmes de salubrité qui ont pour but de libérer la population des maladies qui la décimaient jusqu'ici, en particulier dans les zones tropicales du littoral, et nous devons exprimer notre reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à l'Organisation mondiale de la santé pour leur coopération efficace dans la lutte contre le paludisme, la protection de la maternité et l'alimentation infantile. Nous venons récemment d'inaugurer une importante ligne locale de notre réseau de chemins de fer qui a permis d'ouvrir à l'agriculture une région extrêmement riche, ce qui aura pour effet d'accroître notablement le volume de notre production exportable. La construction d'édifices scolaires, la campagne contre l'analphabétisme, la mise en œuvre d'un programme d'éducation

de base, l'instauration de l'enseignement gratuit depuis l'école primaire jusqu'à l'université, la formation des maîtres, le financement de la construction et les plans d'électrification et de mise en exploitation des terres sont pour notre pays d'une importance vitale. Des progrès signalés s'accomplissent actuellement dans tous les domaines de la vie nationale, et le pays jouit par bonheur d'une stabilité politique qui représente une garantie pour l'entreprise privée et l'investissement de gros capitaux. Mon pays est actuellement au nombre de ceux que l'on considère comme s'acquittant le mieux de leurs obligations internationales, et ses relations commerciales augmentent chaque jour tant avec les pays du continent américain qu'avec ceux des autres continents. Nous nous sommes engagés dans une œuvre qui dépasse les possibilités nationales et qui exige la collaboration internationale dans le cadre d'accords compatibles avec notre capacité de paiement. Notre système politique fonctionne normalement, et nous pouvons donner l'assurance que l'Equateur vit dans une atmosphère de paix, de démocratie et de liberté qui garantit pleinement l'exercice des droits de l'homme.

101. L'Equateur, en tant que membre de l'Organisation des États américains, estime qu'il lui est impossible de résoudre de façon satisfaisante les problèmes économiques ou financiers sans tenir dûment compte des autres membres de ce groupe d'États, qui sont étroitement liés non seulement par leur position géographique, mais aussi par une longue tradition historique qui les oblige à être solidaires, qu'il s'agisse du travail, de la production, de la mobilisation de leurs richesses, de la fixation du prix de leurs produits, de la stabilisation des marchés ou de la coordination entre les divers éléments de leur économie. Il n'est pas non plus possible de résoudre les problèmes d'ordre mondial sans tenir compte des intérêts de cet important groupe des États américains, dont la population augmente chaque jour et qui joue un rôle de plus en plus important dans le commerce international. L'Amérique ne s'est pas unie pour lutter contre un État ou un groupe d'États, mais pour recueillir les bénéfices de la collaboration entre les États américains et de leur collaboration avec les groupes des autres continents. L'Amérique agit conformément aux dispositions de sa charte, pour accomplir une œuvre d'importance universelle qui est en complète harmonie avec les principes et les buts de l'Organisation des Nations Unies. Comme tous les États américains, l'Equateur a profité des grands avantages qu'il tire d'être rattaché à la fois à l'organisation régionale et à l'organisation mondiale, et il a toujours fait son possible pour que la plus grande harmonie règne entre les deux institutions.

102. L'Organisation des États américains s'est développée en trois étapes: la première, toute spontanée, depuis le début du XIX^e siècle, à la suite de l'accès à l'indépendance de la plupart des États membres, jusqu'en 1889; la deuxième, à partir de l'époque où se sont réunies les premières conférences qui devaient forger ce qu'on appelle le droit international américain; la troisième, marquée par la création d'un organisme qui a pris sa forme juridique en 1948, quand la Conférence internationale des États américains, tenue à Bogota, a défini la Charte de l'Organisation. Bien que la Conférence qui s'est tenue en 1889 à Washington ait présenté un vif intérêt sur le plan économique et commercial, l'Organisation a accompli des progrès plus sensibles dans le domaine politique et le domaine culturel. Le Conseil interaméricain économique et social et les différentes conférences qui, au cours des années

passées, ont examiné des questions financières, économiques et commerciales n'ont pas donné les résultats attendus. Pour répondre à un besoin croissant de coordination économique, la Conférence régionale de Buenos-Aires s'est réunie cette année. A cette conférence, tous les représentants des différents pays ont exposé les idées de leur gouvernement en analysant objectivement la situation économique du continent et la situation sociale de chaque pays, et en posant le problème de la coordination de leurs économies, coordination jusqu'ici si fragmentaire qu'elle n'a donné bien souvent que de maigres résultats. Au cours de cette conférence, on a étudié la nécessité de créer un marché continental et, bien que l'on n'ait pas obtenu tous les résultats qu'attendaient de cette conférence ceux qui en avaient pris l'initiative, on peut dire que l'on a posé à Buenos-Aires les bases de progrès ultérieurs. Il reste à effectuer des études techniques, car il ne faut pas se hâter d'arriver à un accord sans des garanties de succès. La coordination économique a commencé; sa réalisation dépendra de l'effort de ceux qui sont chargés de diriger la production de nos pays. Il y a là une œuvre de grande envergure, dans laquelle les gouvernements ont un rôle à jouer tout comme l'initiative privée. L'exemple de l'Europe, avec le Traité de Rome, nous oblige à suivre la même voie, sous peine d'être sacrifiés aux pays plus intelligents et plus forts, en dépit des belles paroles d'espérance qu'a prononcées ici le représentant du Gouvernement italien, qui a défendu brillamment le marché commun européen en le présentant comme avantageux, non seulement pour l'Europe, mais aussi pour d'autres régions géographiques. L'avenir dira si nous avons été trop optimistes en croyant que l'Amérique pourrait organiser et coordonner sa vie économique et financière pour se défendre et prospérer.

103. Le problème du désarmement a été l'objet, à Londres, pendant cinq mois et demi, de l'examen du Sous-Comité de la Commission du désarmement; mais on n'est parvenu à aucun accord. Cependant, le représentant des États-Unis, M. Stassen, nous a assurés que l'Orient et l'Occident étaient parvenus à se rapprocher plus qu'ils ne l'avaient jamais fait, et il a manifesté un grand enthousiasme en ce qui concerne les futures perspectives du désarmement. Ce que nous avons entendu ici, au cours de la discussion générale, ne justifie pas l'optimisme du diplomate américain: il semble que l'humanité devra encore continuer à vivre quelque temps dans la crainte de la guerre et de l'emploi des engins de destruction massive, et, ce qui est encore plus grave, dans la crainte de la constante et intense contamination de notre atmosphère, de la terre et des eaux par suite des essais d'armes nucléaires. En effet, aucun pays capable de produire ces armes ne veut abandonner ces essais, sauf à des conditions sur lesquelles les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord. La course aux armements provoque en outre dans le monde un grand déséquilibre économique; c'est à elle surtout qu'il faut attribuer le phénomène de plus en plus alarmant de l'inflation qui affecte actuellement l'économie de tous les pays, puisque aucun d'eux ne peut se soustraire à cette calamité. Mon gouvernement s'associe donc à tous les pays épris de paix pour demander que l'on s'efforce d'aboutir à un accord, même provisoire, qui éliminerait cette menace de plus en plus grave pour la santé et la vie des générations présentes et futures.

104. Ma délégation est convaincue, Monsieur le Président, que nous parviendrons, sous votre direction éclairée, à discuter et à résoudre dans une atmosphère sereine toutes les questions dont nous avons approuvé

l'inscription à l'ordre du jour de la présente session. Nous avons des raisons de le penser, car nous avons été témoins du rôle que vous avez joué à la Première Commission et nous avons applaudi à cette occasion la manière brillante dont vous vous êtes acquitté d'une haute et délicate responsabilité. Votre grande expérience nous est une garantie que la douzième session de l'Assemblée générale réaffirmera l'avenir prometteur des Nations Unies.

105. Bien que le président du groupe régional américain ait déjà félicité M. Dag Hammarskjöld de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qu'il me soit permis, avant

de terminer, de dire quelle a été ma satisfaction, et celle de mon gouvernement, de voir que l'on rendait justice aux mérites d'un jeune homme d'Etat du monde contemporain, qui, grâce à son sérieux, à son intégrité, à son talent et à son énergie, a réussi à donner du prestige à l'Organisation, non seulement sur le plan administratif, mais aussi sur le plan politique, économique et diplomatique de la scène internationale. Sa réélection est un juste hommage rendu à ses mérites et présage un nouveau quinquennat de travail solide, où le prestige de l'Organisation des Nations Unies ne fera que grandir dans le monde.

La séance est levée à 12 h. 50.